



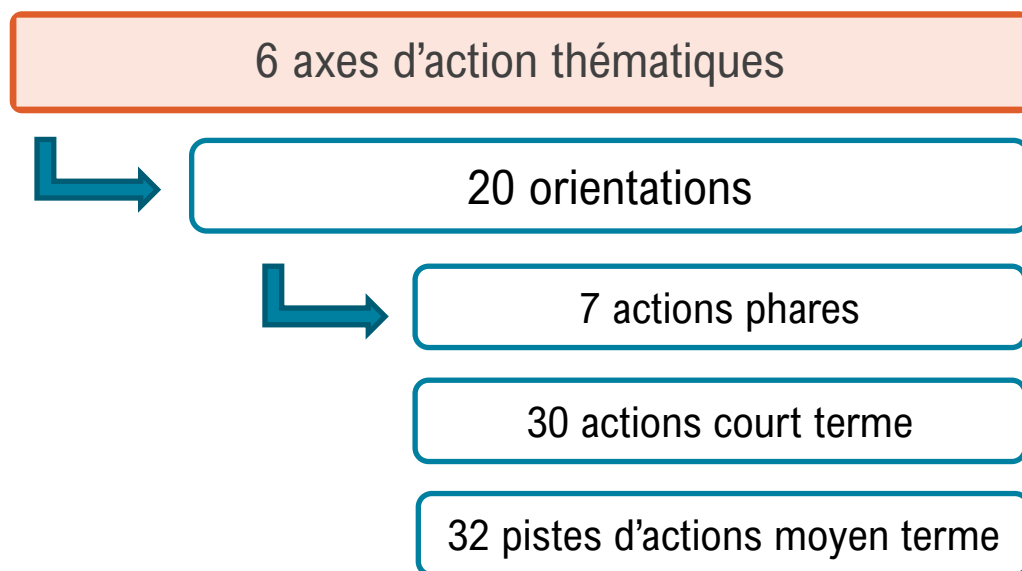
Plan Climat Air Énergie Territorial

Programme d'actions 2022-2028



Contexte et enjeux du plan d'actions

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne décline la stratégie définie en 20 orientations et 69 actions.



Construction du programme d'actions

Ce programme d'actions est issu d'un travail de concertation et de co-construction avec les acteurs du territoire qui se sont réunis lors de 4 ateliers thématiques ayant fait émerger de nombreuses propositions d'actions.

Ces propositions ont ensuite été analysées et discutées au regard de leur impact, de leur coût et de leur cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Ce programme pourra être complété et précisé lors de la phase de mise en œuvre (2022-2028). Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui sera également une occasion de mettre à jour les actions et moyens alloués à l'atteinte des objectifs stratégiques.

Composition du plan d'actions

Le programme d'actions est composé de **6 fiches thématiques** et de **25 fiches actions** (1 fiche actions par orientation + 1 fiche action spécifique pour les actions phares).

Le contenu des fiches thématiques et des fiches actions est décrit dans les pages suivantes.

Les fiches actions décrivent deux niveau d'actions : les actions phares et de court terme pour lesquels les moyens et indicateurs sont précisés et les pistes d'actions de moyen terme.

N° et titre de l'axe



Contexte

Description succincte des enjeux liés à cet axe et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cet axe.



Porteurs et partenaires

Porteurs de l'axe

2 actions

Titres et impact des orientations contenues dans cet axe

Impact

★★★

★

Bénéfices attendus sur les leviers d'un PCAET :
+++ : bénéfice important
++ : bénéfice significatif
+ : bénéfice faible
- : effet neutre



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	-



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact

Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)

Objectifs chiffrés des actions contenues dans cet axe en termes d'**impacts attendus** (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie)
Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens et leurs objectifs opérationnels propres)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Préconisations relatives aux enjeux environnementaux du territoire – issus de l'évaluation environnementale du plan climat air énergie du territoire

N° et titre de l'orientation



☐ Etapes de mise en œuvre de
existantes et opérations à venir

Si étoile : action phare du PCAET
(une par axe)

Détails des actions et de leur mise en œuvre, éléments de contexte
propres à l'action

Temporalité du lancement opérationnel de l'action :

- Court terme : Début du PCAET (2023-2025)
- Moyen terme : Fin du PCAET (2026-2028)
- Long terme : Post-PCAET (PCAET suivant – après 2028)



Porteur

Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, garant de son
bon avancement. Le plus souvent, il s'agit de la CAC.



Partenaires :

Acteurs directement impliqués ou nécessaires
pour la mise en œuvre de l'action

Indicateur de suivi

Indicateur qui permet de suivre si
l'action est bien mise en œuvre

que l'action est bien réalisée :

Objectif relatif à l'indicateur ci-contre
pour les 6 années du PCAET (doit
contribuer à l'atteinte du (des) objectif(s)
d'impact de l'axe

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre
de l'action (pouvant être répartis entre le
porteur et les partenaires) :

- 👤 : Action ponctuelle ; nécessitant moins de
0,5 ETP
- 👤 👤 : Action régulière ; besoins compris
entre 0,5 et 1 ETP
- 👤 👤 👤 : Action régulière et de grande
échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin du PCAET

Estimations des **moyens financiers** pour la mise en
œuvre de cette action :

- 💵 : Moins de 10 k€/an (petit budget de
fonctionnement tel que des supports de
communication)
- 💵 💵 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement
pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- 💵 💵 💵 : Plus de 50 k€/an (investissements
nécessaires : travaux, infrastructures...)

Structuration globale du plan d'actions

Actions phares et actions court terme

Vers un habitat plus économe, alimenté par des ressources locales



Orientation 1 : Sensibiliser les habitants, propriétaires et locataires – y compris les administrations et bailleurs sociaux

- **Action 1.1** : Etablir un grand plan de communication invitant à choisir la sobriété énergétique en favorisant des usages et des modes de vie moins carbonés et incitant à la rénovation des bâtiments
- **Action 1.2** : Faire de la pédagogie auprès des professionnels sur les nouveaux matériaux de construction (parpaing bois, laine chanvre, etc.), les techniques de construction, la production énergétique et les usages.

Orientation 2 : Améliorer les qualités thermiques du bâti existant

- **Action 2.1** : Doter la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) de moyens et communiquer largement sur son existence
- **Action 2.2** : Renforcer les formations et qualifications « durables » des agents économiques locaux.

Orientation 3 : Faire évoluer les usages et équipements dans les habitations

- **Action 3.1** : Travailler avec les bailleurs sociaux à l'individualisation du chauffage
- **Action 3.2** : Lutter contre l'habitat indigne

Orientation 4 : Agir sur l'urbanisme et les nouvelles constructions

- **Action 4.1** : Agir sur les règlements d'urbanisme pour les mettre en phase avec les enjeux climatiques

Vers des dynamiques agricoles et alimentaires vertueuses pour l'environnement et la santé



Orientation 5 : Accompagner la période de transition vers l'agriculture bio ou plus verte

- **Action 5.1** : Développer les bio-matériaux en organisant les débouchés. Mettre en relation les producteurs avec les transformateurs
- **Action 5.2** : Encourager les mesures agro-environnementales et communiquer sur ces pratiques
- **Action 5.3** : Aider financièrement, via un prêt ou une subvention à l'acquisition de matériel d'occasion sous réserve de critères environnementaux

Orientation 6 : Mieux faire connaître les producteurs locaux, et accroître l'offre alimentaire du territoire

- **Action 6.1** : Accompagner la création d'une coopérative de produits biologiques en tant que centrale d'achat, permettant la diversification des débouchés
- **Action 6.2** : Favoriser les producteurs locaux dans le projet de cuisine centrale dans le respect du code des marchés publics

Structuration globale du plan d'actions

Actions phares et actions court terme

Vers un territoire accessible et une mobilité diversifiée



Orientation 7 : Réduire les obligations de se déplacer

- **Action 7.1** : Sensibiliser les citoyens aux mobilités douces et durables via le programme Mobili'Terre
- **Action 7.2** : Favoriser le télétravail auprès des entreprises et des administrations en développant des espaces de co-working
- **Action 7.3** : Favoriser la mise en place de nouvelles formes de consommation : commerces et services itinérants, distributeurs automatiques partagés...

Orientation 8 : Rendre plus efficaces les transports en commun, notamment en facilitant l'intermodalité

- **Action 8.1** : Communiquer largement et organiser une journée annuelle de la mobilité pour informer et sensibiliser les publics aux différents modes de transport disponibles sur le territoire.

Orientation 9 : Réduire les pollutions automobiles

- **Action 9.1** : Promouvoir l'écoconduite, par un Plan de sensibilisation s'adressant à tous les acteurs
- **Action 9.2** : Créer des bornes et installations de recharges en carburant alternatif, en s'appuyant notamment sur le schéma directeur établi par le SDESM

Orientation 10 : Lutter contre la voiture solo en favorisant le covoiturage et les solutions alternatives

- **Action 10.1** : Mettre en place et développer les outils et installations permettant de favoriser le covoiturage

Orientation 11 : Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux

- **Action 11.1** : améliorer et développer le réseau cyclable sur le territoire à travers un grand Plan Vélo et clarifier le partage de l'espace voitures, cyclistes, piétons
- **Action 11.2** : Valoriser l'usage du vélo et de la marche pour le Climat et la santé par des interventions en milieu scolaire mais aussi auprès des adultes

Orientation 12 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises

- **Action 12.1** : Favoriser le recours aux Club Hydrogène et Club GNV d'Île de France

Vers une stratégie globale de reconversion pour une économie circulaire et de proximité



Orientation 13 : Sensibiliser les acteurs économiques et soutenir les efforts en matière de RSE et de réduction de l'impact carbone

- **Action 13.1** : Faire en sorte que la Communauté de communes soit identifiée comme interlocuteur privilégié sur ces sujets pour sensibiliser, orienter et accompagner les entreprises dans leurs démarches
- **Action 13.2** : Communiquer auprès des acteurs économiques sur le rôle de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)

Structuration globale du plan d'actions

Actions phares et actions court terme

Orientation 14 : Développer l'économie circulaire

- **Action 14.1** : Développer la filière de récolte et de traitement des déchets
- **Action 14.2** : Développer les infrastructures de la réparation et du réemploi via notamment la création d'une ressourcerie sur le territoire.

Orientation 15 : Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique

- **Action 15.1** : Mettre en place une stratégie globale en lien avec la reconversion de Total, pour allouer des moyens financiers, des locaux et une aide logistique et administrative

Orientation 16 : Transformer les pratiques touristiques et développer l'éco-tourisme.

- **Action 16.1** : Développer les itinéraires adaptés aux randonneurs à pied, cyclistes et cavaliers.

Vers un développement maîtrisé des énergies renouvelables avec des débouchés locaux



Orientation 17 : Assurer un développement cohérent et maîtrisé des différentes filières de production d'énergie

- **Action 17.1** : Favoriser la création de petits réseaux de chaleur dans les zones à forte densité alimenté en géothermie ou bois énergie
- **Action 17.2** : Promouvoir les petites installations destinées à l'autoconsommation, notamment pour le solaire et l'éolien
- **Action 17.3** : Développer les approvisionnements mutualisés en bois et granulés pour les entreprises en favorisant l'implantation des acteurs de la filière bois sur le territoire
- **Action 17.4** : Développer des centrales photovoltaïques sur le territoire

Orientation 18 : Maîtriser les enjeux de stockage et de développement de réseaux

Porté par des collectivités exemplaires et une mobilisation de tous les acteurs



Orientation 19 : Agir de manière exemplaire au niveau des acteurs publics

- **Action 19.1** : Impliquer, informer et former les élus et les agents de mairie sur les sujets climatiques pour qu'ils puissent relayer sur le terrain.
- **Action 19.2** : Rendre les flottes automobiles des collectivités moins émettrices, en optant systématiquement pour des véhicules moins polluants, lors du renouvellement du parc
- **Action 19.3** : Faire des bâtiments public des exemples climatiques, dans la construction, la rénovation et l'usage.

Orientation 20 : Animer et piloter le PCAET

- **Action 20.1** : Construire un réseau de référents climat et impliquer les acteurs du territoire
- **Action 20.2** : Suivre, évaluer et mettre en œuvre le PCAET

7 actions phares

	Porteur	Démarrage
2.1 : Doter la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) de moyens et communiquer largement sur son existence	SEME, CCBN	Action phare
4.1 : Agir sur les règlements d'urbanisme pour les mettre en phase avec les enjeux climatiques	CCBN, Communes	Action phare
5.1 : Développer les bio-matériaux en organisant les débouchés. Mettre en relation les producteurs avec les transformateurs (Gâtichanvre, Planètechanvre blocs de chanvre...)	CA, agriculteurs et acteurs du BTP Seine et Marnais	Action phare
7.1 : Sensibiliser les citoyens aux mobilités douces et durables via le programme Mobili'Terre	CCBN, communes	Action phare
11.1 : améliorer et développer le réseau cyclable sur le territoire à travers un grand Plan Vélo et clarifier le partage de l'espace voitures, cyclistes, piétons	CCBN, Dept, communes, Région	Action phare
15.1 Mettre en place une stratégie globale en lien avec la reconversion de Total, pour allouer des moyens financiers, des locaux et une aide logistique et administrative	CCBN	Action phare
17.1 Favoriser la création de petits réseaux de chaleur dans les zones à forte densité alimenté en géothermie ou bois énergie	Communes, SDESM, CCBN	Action phare

FICHES ACTIONS

Axe n°1 : Vers un habitat plus économe, alimenté par des ressources locales



Contexte

Les secteur résidentiel représente 55% de la consommation d'énergie du territoire hors énergie, ce qui en fait le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie finale du territoire. Quant aux émissions de gaz à effet de serre, le bâti est responsable de 28% des émissions du territoire hors énergie. La performance énergétique des logements (69 % des logements construits avant 1990 avec des indices de performance énergétique faibles) explique que le résidentiel soit un poste majeur de consommation d'énergie. Une fois le bâtiment isolé thermiquement, les modes de chauffage peuvent être changés pour être plus efficaces et moins polluants. Une part encore très importante de la consommation énergétique provient des énergies fossiles, le fioul domestique étant encore très présent dans certaines communes. Les ménages en précarité énergétique (22% des ménages du territoire), et notamment ceux qui vivent dans des passoires énergétiques, doivent être aidés en priorité.

4 orientations

Orientation n°1 : Sensibiliser les habitants, propriétaires et locataires – y compris les administrations et bailleurs sociaux

Orientation n°2 : Améliorer les qualités thermiques du bâti existant

Orientation n°3 : Faire évoluer les usages et équipements dans les habitations

Orientation n°4 : Agir sur l'urbanisme et les nouvelles constructions

Impact

★★

★★★

★★

★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	- 7 200 teqCO2
Consommation d'énergie du secteur résidentiel	- 31 GWh
Nombre de logements individuels rénovés	1 900 logements



Porteurs et partenaires

SEME, CCBN, Communes, Département, CCI, CMA, CFA, Seine et Marne Environnement, CAPEB, Aménageurs - CAUE 77, bailleurs sociaux



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique ++



Atténuation du changement climatique +++



Réduction de la consommation d'énergie ++



Amélioration de la qualité de l'air ++



Energies renouvelables +



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

La rénovation impliquera une hausse des déchets, des nuisances sonores et d'émissions de polluants durant la période de chantiers. Des mesures pourront être prises en amont pour limiter ces incidences.

La rénovation peut aussi engendrer la perte de biodiversité urbaine qui niche dans les combles. Il sera nécessaire d'améliorer la connaissance, d'accompagner les bâtiments identifiés par des professionnels et de communiquer au près du grand public

Orientation n°1 : Sensibiliser les habitants, propriétaires et locataires – y compris les administrations et bailleurs sociaux

Court terme :

Action 1.1 : Etablir un grand plan de communication invitant à choisir la sobriété énergétique en favorisant des usages et des modes de vie moins carbonés et incitant à la rénovation des bâtiments

- ☐ Multiplier les campagnes de communication et de sensibilisation : affichage, encarts dans les magazines municipaux, sites internet et réseaux sociaux en apportant des informations chiffrées.
- ☐ Identifier des bâtiments témoins et communiquer sur le détail des travaux de rénovation : dates, coûts, matériaux utilisés, économies réalisées, etc.
- ☐ Organiser des animations dans les écoles, collèges, lycées et centres de loisirs et privilégier une approche ludique des enjeux climatiques et des solutions pratiques à mettre en œuvre au quotidien
- ☐ Sensibiliser et former le personnel et directeurs d'établissements collectifs (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, associations, clubs sportifs, centres de soins, etc.) :
 - Comment utiliser / optimiser les bâtiments (exemple de la température des piscines à Lyon, où une baisse d'1 °C a permis une économie substantielle).
 - Contrôle de l'usage et adaptation du comportement (un espace mieux conçu ou mieux chauffé ne veut pas dire une température plus élevée).

Action 1.2 : Faire de la pédagogie auprès des professionnels (promoteurs, artisans, notaires, agences immobilières) sur les nouveaux matériaux de construction (parpaing bois, laine chanvre, etc.), les techniques de construction, la production énergétique et les usages.

- ☐ Organiser des réunions interprofessions
- ☐ Relayer des informations et organiser des formations en synergie avec la FFB (devis conformes aux aides, matériaux biosourcés, aides financières...)

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 1.3 : Organiser des événements physiques dans les villages. Exemple : journée annuelle « Ma maison » et des balades thermiques

 **Porteur :** SEME, CCBN

 **Partenaires :** Communes, Département, CCI, CMA, CFA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de campagnes menées	
Nombre d'animations	
Nombre de professionnels informés	40 par an
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation : 0,1 ETP	Animation : 30 K€ / an
	Services communications
	Impressions : 5 K€ / an

Orientation n°2 : Améliorer les qualités thermiques du bâti existant

★ Action 2.1 : Doter la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) de moyens et communiquer largement sur son existence

Court terme :

- Développer à travers une plateforme territoriale de rénovation énergétique l'information et les conseils pour les particuliers :
 - Mettre à disposition de conseillers qui réalisent des permanences
 - Communiquer avec l'appui de la collectivité sur l'offre de service
 - Orienter vers les opérateurs de type ANAH selon les revenus du particulier
 - Organiser des simulations thermiques et ballades thermiques
 - Informer et conseiller sur les travaux visant aux économies d'énergie dans le bâtiment (construction, rénovation énergétique, changement de chauffage, énergies renouvelables...)
- A travers cette plateforme énergétique aller au-delà de l'information et accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique :
 - Aider à la formulation de la demande de travaux
 - Optimiser des aides existantes et plan de financement
 - Faciliter la recherche des entreprises
 - Affiner la connaissance des entreprises du territoire (corps de métier, détail

des certifications et validité de celles-ci) afin de dresser un annuaire fidèle de l'offre actuellement disponible sur le territoire. Cet annuaire pourrait ensuite être transmis dans le cadre de l'accompagnement des particuliers par le SURE.

- Proposer un suivi post-travaux

Moyen terme :

- Accroître progressivement les capacités opérationnelles du SURE
 - Evaluer l'efficacité du service de plateforme territoriale de rénovation énergétique ainsi que les besoins du territoire (au bout d'un an de fonctionnement)
 - Étudier les levier locaux susceptibles de favoriser le passage à l'acte en termes de rénovation énergétique (ex : subventions venant combler les manques des dispositifs nationaux et privés ; exonération de la taxe foncière communale et/ou intercommunale)
- Si nécessaire développer ce service en renforçant les moyens humains



Porteur : CCBN



Partenaires : Seine et Marne Environnement, département

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Nombre d'appels/prises de contact
Nombre de foyers accompagnés /an

1000 dossiers accompagnés d'ici la
fin du Plan Climat

Moyens humains

Moyens financiers



1 ETP SEME pour accompagnement
des ménages

Convention SEME 3 ans : 45 k€

Orientation n°2 : Améliorer les qualités thermiques du bâti existant

Court terme :

Action 2.2 : Renforcer les formations et qualifications « durables » des agents économiques locaux.

- ☐ Recenser les professionnels et formaliser une liste des entrepreneurs « labellisés ».
- ☐ Développer l'offre de formations aux métiers de l'énergie à destination des jeunes mais aussi dans le cadre des reconversions professionnelles.
 - Favoriser l'apprentissage dans les entreprises locales.
 - Créer du lien entre le CFA et les entreprises.
- ☐ Développer une offre de pépinière d'entreprise
- ☐ Prendre l'attache des entreprises du territoire et leur proposer de leur pousser de l'information voire de la formation (partenariat avec notamment la FFB) sur : les bonnes pratiques relatives à la rédaction des devis, les évolutions des aides financières, l'utilisation des matériaux biosourcés etc.

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 2.3 : Réaliser des diagnostics énergétique avant acquisition en lien avec la PTRE pris en charge financièrement par la CCBN et renforcer le contrôle après travaux

Action 2.4 : Créer sur le territoire un salon de la maison individuelle (information et ateliers pratiques).

 **Porteur :** SEME, CCI, CMA, CAPEB, CFA

 **Partenaires :**

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de formations organisées	3 formations / an
Moyens humains	Moyens financiers
	

Orientation n°3 : Faire évoluer les usages et équipements dans les habitations

Court terme :

Action 3.1 : Travailler avec les bailleurs sociaux à l'individualisation du chauffage

- ☐ Tout immeuble comportant une installation centrale de chauffage ou alimenté par un réseau de chaleur doit avoir des compteurs individuels.
- ☐ Les compteurs individuels doivent permettre de déterminer la quantité de chaleur ou de froid fournie à chaque logement, et ainsi d'individualiser les frais de chauffage collectif et de froid.
- ☐ Si l'installation de compteurs est techniquement impossible ou entraîne des coûts excessifs au regard des économies d'énergie attendues, des répartiteurs de frais de chauffage ou d'autres méthodes peuvent être mises en œuvre.

Action 3.2 : Lutter contre l'habitat indigne

- ☐ Identifier les ménages concernés par la précarité énergétique
- ☐ contraindre et aider les propriétaires pour mettre leurs logements en conformité en s'appuyant sur le plan départemental de l'Habitat Indigne.



Porteur : CCBN, bailleurs sociaux, Département



Partenaires :

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 3.3 : Informer et aider les habitants pour faire évoluer les systèmes de chauffage et favoriser les appareils moins émetteurs de gaz à effet de serre, en particulier les ménages en situation de précarité énergétique

- ☐ Informer les habitants sur les différentes technologies existantes : pédagogie sur les aspects environnementaux et approche financière (économies réalisables à moyen et long termes).
- ☐ Former les agents de l'intercommunalité pour qu'ils soient en mesure de renseigner et orienter les habitants.

Sobriété énergétique : Enedis peut mettre en place des ateliers MDE (maîtrise de l'énergie) animés par SEME, et organisés par la CCBN ou les communes.

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de logements étiquette F,G	0 en 2028
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation : 0,1 ETP	

Orientation n°4 : Agir sur l'urbanisme et les nouvelles constructions



Action 4.1 : Agir sur les règlements d'urbanisme pour les mettre en phase avec les enjeux climatiques

- ☐ Mettre en relation (réseau) les élus et agents en charge des questions de logement et d'urbanisme sur tout le territoire
- ☐ Organiser des séances de formation et d'échange entre communes sur le lien entre urbanisme et enjeux climat-air-énergie
- ☐ Intégrer la question de la production d'énergies renouvelables (géothermie, puits canadiens, photovoltaïque, etc.)
- ☐ Etudier la mise en place d'une Charte environnementale et énergétique, adjointe aux PLU, permettant de détailler les normes souhaitées dans les nouvelles constructions.
- ☐ Viser la norme Bâtiments Durables Franciliens.

À moyen terme :

- ☐ Transcrire les engagements climat-air-énergie dans les volets opposables des documents d'urbanisme et d'aménagement (cahier des charges de cession de terrain).
- ☐ A travers les documents d'urbanismes limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les bâtiments performants



Porteur : CCBN, Communes



Partenaires : Aménageurs - CAUE 77

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 4.2 : Envisager de nouvelles formes urbaines plus efficaces en termes de consommation énergétique

Action 4.3 : Prendre en compte le confort d'été dans les dynamiques de construction

- ☐ Réfléchir à l'orientation des bâtiments dès les premières phases de conception.
- ☐ Intégrer la question de la végétalisation / revégétalisation des espaces entre et autour des habitations (essences à feuillage caduc notamment) pour créer ou préserver des îlots de fraîcheur.
- ☐ Étudier la question de la couleur des enrobés, les études récentes ayant montré un impact très important sur la température.

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
PLU prenant en compte le PCAET	100% des PLU en 2028
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation, infos : 0,1 ETP	Budgets PLU
	Etude supplémentaire : 25 K€

Axe n°2 : Vers des dynamiques agricoles et alimentaires vertueuses pour l'environnement et la santé



Contexte

Représentant une part importante des terres du territoire, l'agriculture participe aux émissions de GES du territoire à hauteur de 26% hors industrie. L'utilisation d'engrais azotés sur les grandes cultures explique l'essentiel des émissions du secteur. Par ailleurs, le secteur présente un potentiel de séquestration carbone significatif.

L'agriculture étant un secteur clé de l'adaptation au changement climatique, et étant donné la faible diversification de la production agricole du territoire, avec des cultures céréalières fragiles face aux aléas climatiques, il apparaît nécessaire de travailler avec les agriculteurs du territoire pour orienter leurs pratiques vers une participation active aux enjeux du PCAET, que ce soit pour l'alimentation mais aussi pour la participation au développement d'éco-matériaux avec une filière chanvre en plein développement

2 orientations

Orientation n°5 : Accompagner la période de transition vers l'agriculture bio ou plus verte

Orientation n°6 : Mieux faire connaître les producteurs locaux, et accroître l'offre alimentaire du territoire

Impact

★★★

★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Emissions de GES du secteur agricole	- 5 700 tCO2e
Consommation énergétique du secteur agricole	- 6GWh
Evolution des pratiques culturales	50% des surfaces de cultures sont en pratiques bas carbone



Porteurs et partenaires

CA, agriculteurs et acteurs du BTP Seine et Marnais, CCBN, BTP77, FFB, SEME, CEREMA, CARIDF, Comité de liaison des matériaux biosourcés, Coopérative Val de France, AQUI'Brie, Communes, Associations



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Orientation n°5 : Accompagner la période de transition vers l'agriculture bio ou plus verte

★ Action 5.1 : Développer les bio-matériaux en organisant les débouchés. Mettre en relation les producteurs avec les transformateurs (Gâtichanvre, Planètechanvre blocs de chanvre...)

- ☐ Faire un état des lieux de la demande en matériaux biosourcés
- ☐ Mise en place d'outils et de groupe de concertation pour informer et sensibiliser autour de des matériaux biosourcés pour les élus locaux et les décideurs
- ☐ Accompagner grâce à l'appui de la Chambre d'agriculture les agriculteurs des filières locales de matériaux biosourcés et en particulier autour du chanvre
- ☐ Communiquer sur les produits issus du chanvre pour inciter la production et la consommation
- ☐ Sensibiliser les entreprises et l'ensemble des intervenants de la filière : (maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, industriel et fournisseur, assureur, bureau d'études et de contrôle) à l'utilisation des biosourcés, notamment la filière chanvre.
- ☐ Mise en place de réunions publiques, d'ateliers et visites d'exploitations
 - Chantiers ayant utilisé ces matériaux
 - Industriels de la filière : Wall up / Planète chanvre
- ☐ Intégrer l'utilisation de matériaux biosourcés dans des consultations pour la construction ou la rénovation de bâtiments publics
- ☐ Faciliter le développement de projets exemplaires sur le territoire qui puissent

aussi être sources d'inspiration pour minimiser la consommation d'énergie du bâti.

 **Porteur :** CA, agriculteurs et acteurs du BTP Seine et Marnais; CCBN

 **Partenaires :** BTP77 , FFB, SEME, CEREMA, CARIDF, Comité de liaison des matériaux biosourcés, Coopérative Val de France

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Taux d'éco matériaux dans les constructions	20% d'éco matériaux locaux en 2028
Intégration dans les consultations publiques	100% des consultations en 2028
Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés	5 ateliers
Moyens humains	Moyens financiers
 1 ETP filière niveau départemental Appui de la FFB	

Orientation n°5 : Accompagner la période de transition vers l'agriculture bio ou plus verte

Court terme :

Action 5.2 : Encourager les mesures agro-environnementales (préservation de la biodiversité, développement des haies, préservation des sols....) et communiquer sur ces pratiques

- ☐ Poursuivre les diagnostics DAEG, Cap'2er ou autre pour étudier le fonctionnement des exploitations et en limiter l'impact environnemental
- ☐ Mettre en valeur la diversité des pratiques, culture de conservation des sols, agriculture raisonnée...

Action 5.3 : Aider financièrement, via un prêt ou une subvention à l'acquisition de matériel d'occasion sous réserve de critères environnementaux

- ☐ Identifier les besoins
- ☐ Etablir une liste de critères et définir les modalités de financement
- ☐ Identifier le modèle juridique



Porteur : CA, agriculteurs Seine et Marnais; CCBN



Partenaires : AQUI'Brie

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 5.4 : Etudier les modalités de soutien pour les exploitations s'engageant dans une conversion vers le bio ou des pratiques agricoles plus vertes

- ☐ Financer des études de conversion

Action 5.5 : Limiter la pression sur la ressource en eau

- ☐ Mettre en place une politique de l'eau, permettant de coordonner l'ensemble des interventions et des objectifs des différents acteurs intervenant sur cette thématique.
- ☐ Inciter à la récupération des eaux pluviales des toitures

Action 5.6 : Inciter à l'utilisation et la production des énergies renouvelables

- ☐ En particulier la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments agricoles

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de mesures	15 mesures nouvelles / an
Nombre d'aides distribués	10 / an
Moyens humains	Moyens financiers
	
Service communication	Ingénierie
Moyens CA	Subvention: 20 k€ / an

Orientation n°6 : Mieux faire connaître les producteurs locaux, et accroître l'offre alimentaire du territoire

Court terme :

Action 6.1 : Conduire une étude de faisabilité du développement d'une coopérative de produits biologiques et/ou local en tant que centrale d'achat, permettant la diversification des débouchés

Afin d'encourager à la consommation locale, il est important de rendre visible et de communiquer sur l'existant pour inciter à un changement de pratique de consommation.

- ☐ Recenser l'ensemble des producteurs locaux et points de vente présents sur le territoire en identifiant le type de produits vendus et les lieux ouverts.
- ☐ Réaliser une cartographie et un livret de présentation des producteurs locaux.
- ☐ L'afficher dans toutes les mairies.

Identifier le potentiel de création d'une coopérative de produits bio et/ou local :

- ☐ Commencer à structurer un réseau de porteurs de projets potentiels,
- ☐ Recenser les lieux pouvant servir de locaux communs, mettre à disposition des locaux
- ☐ Rassembler les agriculteurs et artisans volontaires
- ☐ Regrouper plusieurs références de produits afin de pouvoir s'approvisionner en un unique lieu.



Porteur : CCBN



Partenaires : Communes, Associations

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 6.2 : Favoriser les producteurs locaux dans le projet de cuisine centrale dans le respect du code des marchés publics

- ☐ Mise en place de la cuisine centrale
- ☐ Augmentation de la part du bio et de la production locale dans la restauration collective.

Action 6.3 : Etudier la possibilité de mobiliser du foncier communal, pour permettre l'implantation de nouveaux maraîchers

Action 6.4 : Aider le développement de boutiques permettant les circuits de commercialisation des produits et de rassembler en un même endroit tous les produits locaux et installer des box

Action 6.5 : Communiquer et valoriser les démarches de conversion, par l'organisation de visites à la ferme et l'élaboration d'un guide des producteurs locaux

Action 6.6 : Transformer la semaine de l'industrie en une semaine de l'économie locale permettant de présenter à la fois les dynamiques des secteurs agricole et industriel

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Volume produits commercialisés	
Part de l'alimentation locale dans la cuisine centrale	50%
Moyens humains	Moyens financiers
	
	AMI région ou autre : 150 K€

Axe n°3 : Vers un territoire accessible et une mobilité diversifiée



Contexte

Les transports routiers sont responsables de 23% des consommations d'énergie hors industrie et 24% des émissions de gaz à effet de serre du territoire hors industrie. Pour réduire l'impact du transport routier, et de la voiture individuelle en particulier, il est possible d'éviter certains déplacements en organisant différemment les besoins de déplacements quotidiens. Aujourd'hui, 70% des actifs du territoire se rendent quotidiennement sur leur lieu de travail en voiture. La relocalisation de l'emploi apparaît donc comme un levier d'action important pour réduire l'empreinte carbone des habitants. Une partie des déplacements en voiture individuelle peuvent de plus être reportés vers les transports en commun et les modes actifs.

6 orientations	Impact
Orientation n°7 : Réduire les obligations de se déplacer	★★
Orientation n°8 : Rendre plus efficaces les transports en commun, notamment en facilitant l'intermodalité	★★
Orientation n°9 : Réduire les pollutions automobiles	★★
Orientation n°10 : Lutter contre la voiture solo en favorisant le covoiturage et les solutions alternatives	★
Orientation n°11 : Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux	★
Orientation n°12 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises	★★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Émissions de gaz à effet de serre du transport routier	- 9 200 tCO2e
Consommations d'énergie du transport routier	- 26 GWh
Nombre moyen de passager par véhicules	De 1,3 à 1,7
Part modale des déplacements en transport en commun et en modes actifs	+ 4 points et + 4 points



Porteurs et partenaires

CCBN, Unis-Cité, Communes, Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne, Associations locales, commerçants, IdF Mobilités, Département, Associations de cyclistes, &M attractivité, SNCF, GRdF



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l'air	+++
	Energies renouvelables	



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Concernant les nouveaux aménagements pour une mobilité durable et active il sera nécessaire de :

- Prioriser des implantations dans des espaces déjà urbanisés ;
- Assurer leur intégration paysagère ;
- Favoriser des surfaces perméables ;
- Favoriser la réduction de la mobilité en parallèle de la décarbonation des véhicules.

Orientation n°7 : Réduire les obligations de se déplacer

★ Action n°7.1 : Sensibiliser les citoyens aux mobilités douces et durables via le programme Mobili'Terre

La mobilité occupe une place importante, tant dans notre vie sociale que professionnelle. Pourtant, tout le monde n'est pas égal face aux transports : que ce soit lié à l'éloignement géographique, au manque de solutions, à des difficultés financières ou à des problèmes de santé, il est parfois difficile de se déplacer dans la Brie Nangissienne.

La mobilité durable en territoire rural répond à un triple enjeu : social, économique et environnemental

C'est pourquoi la Brie Nangissienne aux côtés de l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne et d'Unis-Cité, s'est portée volontaire pour un projet pilote en Seine-et-Marne : Mobili'Terre.

Mobili'Terre vise à rechercher des solutions de mobilités durables, alternatives à la voiture individuelle, pour les habitants des communes rurales.

- ❑ Entre mars 2021 et décembre 2022, 30 jeunes volontaires en service civique se relaieront dans des missions de 6 à 8 mois visant à :
 - Aller à la rencontre de tous les habitants et recueillir leurs problèmes de mobilités grâce à des questionnaires
 - Informer sur les transports et les aides à la mobilité qui existent déjà sur le territoire

 **Porteur :** CCBN, Unis-Cité

 **Partenaires :** Communes, Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne

- Organiser avec les habitants volontaires, des ateliers de concertation permettant de faire émerger des solutions nouvelles et de les expérimenter
- Accompagner le déploiement d'une ou plusieurs solutions de mobilité

- ❑ Inciter à la mutualisation des déplacements : courses alimentaires, démarches administratives, activités scolaires et périscolaires...



Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Nombre de ménages sensibilisés

100% ménages sensibilisés

Moyens humains

Moyens financiers



Services civiques

Services civiques

Orientation n°7 : Réduire les obligations de se déplacer

Court terme :

Action 7.2 : Favoriser le télétravail auprès des entreprises et des administrations en développant des espaces de co-working

- ☐ Synchroniser les démarches pour accélérer l'installation de la fibre
- ☐ Mieux communiquer auprès des entreprises et des particuliers
- ☐ Mettre en place un forfait mobilité durable pour les agents volontaires.

Action 7.3 : Favoriser la mise en place de nouvelles formes de consommation : commerces et services itinérants, distributeurs automatiques partagés...

- ☐ Favoriser la création de commerces et services itinérants.
- ☐ Favoriser l'installation de distributeurs automatiques partagés, au centre des villages (kiosques, boîtes à pain, boîtes à légumes, etc.)



Porteur : CCBN, communes



Partenaires : Associations locales, commerçants

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de postes de télétravail	150 places ouvertes
Nombre de distributeurs et services itinérants	
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation des espaces et communication: 1 ETP	Mise à disposition de locaux

Orientation n°8 : Rendre plus efficaces les transports en commun, notamment en facilitant l'intermodalité

Court terme :

Action 8.1 : Communiquer largement et organiser une journée annuelle de la mobilité pour informer et sensibiliser les publics aux différents modes de transport disponibles sur le territoire.

- ☐ Développer une carte interactive des transports disponibles.
- ☐ Informer et sensibiliser sur la notion d'intermodalité et les offres aujourd'hui disponibles sur le territoire.
- ☐ Organiser une journée dédiée à la mobilité
 - Ateliers de sensibilisations aux mobilités alternatives
 - Promotion de dispositifs tels que « au boulot, j'y vais à vélo »
 - Apprentissage de la conduite de vélo électrique
 - ...

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 8.2 : Renforcer le transport à la demande

- ☐ Développer l'offre de transport à la demande et améliorer l'accès à la réservation et aux véhicules et développer la communication sur ce sujet.
- ☐ Améliorer l'offre de transport à la demande et le faire savoir.

Action 8.3 : Travailler sur l'offre existante pour l'adapter aux besoins, améliorer le maillage et équiper les gares transiliens de nouveaux services pour développer l'intermodalité.

- ☐ Analyser l'existant en vue de réorganiser les trajets et les horaires de certaines lignes de bus, afin que leur desserte corresponde mieux aux cadences des trains (exemple de la Zac Nangis Actipole).
- ☐ Développer les transports en commun de nuit, notamment les retours depuis Paris (le dernier départ à 22h46 ne permet pas d'aller au cinéma ou au théâtre).
- ☐ Améliorer le maillage (exemple de l'axe Provins – Melun) et développer les omnibus en complément des bus express.
- ☐ Étudier la question de la gratuité, totale ou partielle, des transports en commun et/ou une tarification spéciale pour les locaux.



Porteur : CCBN



Partenaires : IdF Mobilités

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Fréquentation journée de la mobilité

Moyens humains

Moyens financiers



Animation : 0,2 ETP



Ingénierie et communication : 50 K€

Orientation n°9 : Réduire les pollutions automobiles

Court terme :

Action 9.1 : Promouvoir l'écoconduite, par un Plan de sensibilisation s'adressant à tous les acteurs

- ☐ Inciter les entreprises, notamment fast-food et drive-in mais aussi les écoles, clubs sportifs, associations, etc. à installer un affichage pour inciter les usagers à couper leur moteur.
- ☐ Développer la signalisation écoconduite.
- ☐ Offrir des formations à l'écoconduite à tous les personnels territoriaux.
- ☐ Afficher des messages en faveur de l'écoconduite sur les véhicules municipaux et de la Communauté.
- ☐ Offrir aux habitants des autocollants en faveur de l'écoconduite, afin qu'ils les placent sur leur véhicule.
- ☐ Organiser des campagnes d'information – sensibilisation répétées, en faveur de l'écoconduite, sur tous les supports de communication de la Communauté et des communes montrant les économies réalisées.
- ☐ Offrir des formations écoconduite aux habitants volontaires – notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité douce, du développement durable ou d'un « jour de l'environnement ».
- ☐ Agir avec les entreprises, pour qu'elles offrent également des formations écoconduites à leurs salariés.
- ☐ Organiser régulièrement des « Concours d'écoconduite ».



Porteur : CCBN, auto écoles, SDESM, Dept, CCBN



Partenaires :

Action 9.2 : Créer des bornes et installations de recharges en carburant alternatif, en s'appuyant notamment sur le schéma directeur établi par le SDESM électrique, GNV, hybride

Développer les bornes de recharge électriques sur le territoire

- Faire connaître le programme Advenir, permettant de financer ces bornes de recharge.
- Faire connaître l'emplacement des bornes existantes.
- Suivre les travaux du SDIRVE à l'échelle départementale et développer un plan de déploiement des bornes sur le territoire en cohérence avec les potentiels identifiés.

Le SDESM propose de planifier les futurs investissements au renforcement du réseau Ecocharge77 en réalisant un Schéma Directeur des IRVE à l'échelle du département de Seine-et-Marne qui permettra de définir une stratégie départementale, prioriser les investissements nécessaires et d'étudier sur moyen/long terme les recettes espérées issus des usages des équipements.

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 9.3 : Subventionner l'achat de boîtiers éthanol pour aider à la conversion de carburant les véhicules éligibles

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de personnes formées par an	500 personnes formées / an
Nombre de bornes installées	50 bornes en 2025
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation : 0,2 ETP	Formation : 20 K€ / an

Orientation n°10 : Lutter contre la voiture solo en favorisant le covoiturage et les solutions alternatives

Court terme :

Action 10.1 : Mettre en place et développer les outils et installations permettant de favoriser le covoiturage

- ☐ Etudier la création de nouvelles aires de covoiturages
- ☐ Doter la communauté de communes d'un outil propre de covoiturage ou regrouper en une seule application toutes les offres disponibles sur le territoire
- ☐ Travailler avec les entreprises du territoire pour développer cet outil en répondant à leurs besoins (Plan de Mobilité Inter Entreprises) avec le soutien de la CCI. Mutualiser les besoins à l'échelle d'une ZAE. Inciter les entreprises à organiser le covoiturage et/ou le ramassage des employés
- ☐ Mettre en place sur le territoire des lignes de « covoiturage-autostop » sécurisés
- ☐ Inciter les associations et clubs sportifs à développer le covoiturage pour leurs adhérents.

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 10.2 : Tenter d'initier des ramassages scolaires alternatifs en étudiant avec les écoles et les associations de parents d'élève la possibilité de mettre en place des « transports scolaires doux » (pédibus, vélo-bus, papybus, hippobus...)

Action 10.3 : Développer l'offre d'auto-partage, notamment entre particulier et via les véhicules des collectivités

Action 10.4 : rendre visible et lisible l'offre de solutions alternatives pour lutter contre la voiture solo

 **Porteur :** CCBN, Département

 **Partenaires :** Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'adhérents au service	500
Moyens humains	Moyens financiers
	
	Via moyens communication et services techniques
	Rezo pouce : 10 K€/an

Orientation n°11 : Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux

★ Action 11.1 : améliorer et développer le réseau cyclable sur le territoire à travers un grand Plan Vélo et clarifier le partage de l'espace voitures, cyclistes, piétons

☐ Objectifs du grand plan vélo :

- Réaliser un diagnostic de l'offre et de la demande cyclables du territoire, identifier les pôles générateurs de flux, les potentiels de développement du vélo utilitaire du quotidien et d'intermodalité.
- Elaborer une stratégie de développement de la mobilité cyclable utilitaire adaptée au territoire et s'inscrivant dans le temps long.
- Réaliser un plan d'actions chiffrés et priorisés pour les années suivant la validation du schéma.

☐ Travailler avec le département pour que chaque réfection de voirie s'accompagne de la création de pistes cyclables sécurisées.

☐ Réaliser une cartographie et un audit des chemins communaux pouvant s'intégrer au réseau cyclable.

☐ Réaménager les voies communales.

☐ Réaliser des liaisons douces à l'intérieur des villages.

☐ Développer des « Zones de rencontre partagées » en cœur de bourgs.

☐ Installer des garages vélos sécurisés auprès des gares, dans les écoles et aux

abords immédiats des arrêts des transports scolaires.

☐ Développer la signalisation spécifique pour les cyclistes.

☐ Points d'attention :

- Intégrer les volets aménagements, services et communication à l'ensemble du schéma directeur.
- Assurer une cohérence dans les aménagements cyclables du territoire, entre les communes et au sein des communes.
- Veiller à la continuité, la sécurisation et l'efficacité du réseau cyclable privilégié.
- Tirer parti des routes à faible trafic pour les jalonner, sans nécessiter d'aménagements conséquents.
- Assurer une complémentarité entre la pratique utilitaire et la pratique touristique du vélo.



Porteur : CCBN, Dept, communes, Région



Partenaires :

Indicateur de suivi

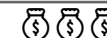
Objectif d'ici 2028

Km pistes

Moyens humains



Moyens financiers



Etude : 40 K€

Mise en Œuvre : 300 K€ / an

Orientation n°11 : Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux

Court terme :

Action 11.2 : Valoriser l'usage du vélo et de la marche pour le Climat et la santé par des interventions en milieu scolaire mais aussi auprès des adultes

- ☐ Sensibiliser fortement les automobilistes afin qu'ils respectent davantage les cyclistes
- ☐ Créer une journée dédiée au vélo et à la marche

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 11.3 : Piétonniser les centres villes

 **Porteur :** Associations de cyclistes

 **Partenaires :** Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de personnes sensibilisées	500 personnes sensibilisées /an
Moyens humains	Moyens financiers
	
	Subvention : 5K€ / an

Orientation n°12 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises

Court terme :

Action 12.1 : Favoriser le recours aux Club Hydrogène et Club GNV d'Île de France

- ☐ Positionner la communauté de commune comme lien entre ces clubs et les usagers
- ☐ Réserver un stand à ces sujets lors de la semaine de l'économie et autres événements du territoire.
- ☐ Utiliser les résultats de l'étude en cours à l'échelle départementale sur le développement des stations d'avitaillement GNV en Seine et Marne, être partenaire de cette réflexion (Un Club "CapBioGNV" va être monté sur 2022 par les partenaires de l'étude départementale bioGNV (Département, SDESM, GRDF, GRTgaz + accompagnement CCI))
- ☐ Selon les opportunités identifiées par l'étude départementale, initier des études de faisabilité plus précises à l'échelle du territoire.
- ☐ S'associer à des acteurs locaux (transporteurs, réseaux de bus, collecte de déchets) pour assurer l'utilisation de ces stations.
- ☐ Sensibilisation à l'intérêt du recours au BioGNV en partenariat avec GRDF

Action 12.2 : Développer le Fret rail sur le territoire

- ☐ Rénover le poste de chargement



Porteur : CCBN



Partenaires : S&M attractivité, IdF Mobilités, SNCF, Communes, GRdF

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 12.3 : Développement des hubs de dépôt de colis dans les gares et les zones commerciales.

- ☐ Communiquer sur les solutions de logistique bas carbone et en faire la promotion auprès des acteurs économiques.
 - Encourager les entreprises locales de transport à renouveler leur flotte vers des véhicules bas carbone et mettre en avant leurs efforts.
 - Faire connaître les accompagnements existants portés par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
 - Faire connaître également les programmes Ma Cycloentreprise et V-Logistique qui permettent d'accompagner les acteurs économiques vers la cyclomobilité professionnelle.

Action 12.4 : Sensibiliser les habitants sur les modes de consommation pour faire évoluer les mentalités et les comportements d'achats

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028

Moyens humains	Moyens financiers
 Animation : 0,1 ETP	





Contexte

Les acteurs économiques constituent un levier fondamental pour la réussite du Plan Climat. Les activités industrielles représentent en effet 89% des émissions de GES du territoire et les activités tertiaires représentent 16% de la consommation d'énergie résiduelle et 9% des émissions de gaz à effet de serre du territoire hors industrie, elles induisent également des transports qui sont à la source de consommation et d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

Cet axe vise à mobiliser tous ces acteurs économiques (industries, commerçants, artisans, entreprises divers...) dans le cadre du Plan Climat et à faciliter leur passage à l'action.

4 orientations	Impact
Orientation n°13 : Sensibiliser les acteurs économiques et soutenir les efforts en matière de RSE et de réduction de l'impact carbone	★
Orientation n°14 : Développer l'économie circulaire	★★
Orientation n°15 : Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique	★★★
Orientation n°16 : Transformer les pratiques touristiques et développer l'éco-tourisme.	★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Consommation d'énergie du secteur tertiaire	- 7 GWh pour le tertiaire
Emissions de gaz à effet de serre du tertiaire	- 3 200 teq CO2 pour le tertiaire
Emplois localisés sur le territoire	En augmentation



Porteurs et partenaires

CCBN, Seine et Marne attractivité, SEME, CCI, CMA, ID77, Syndicat déchets SMETOM, Total, Région Ile de France, Métropole du Grand Paris, OT



Bénéfices Climat - Air - Energie

 Adaptation au changement climatique	+
 Atténuation du changement climatique	+++
 Réduction de la consommation d'énergie	+++
 Amélioration de la qualité de l'air	+
 Energies renouvelables	++



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Dimensionner l'offre touristique en cohérence avec les ressources en eau et leur disponibilité saisonnière ainsi qu'avec les capacités des réseaux d'assainissement.

Adapter la gestion des déchets lors des périodes de fortes affluences.

Orientation n°13 : Sensibiliser les acteurs économiques et soutenir les efforts en matière de RSE et de réduction de l'impact carbone

Court terme :

Action 13.1 : Faire en sorte que la Communauté de communes soit identifiée comme interlocuteur privilégié sur ces sujets pour sensibiliser, orienter et accompagner les entreprises dans leurs démarches

- ☐ Recruter / former un agent de la Communauté de communes
- ☐ Communiquer sur les dispositifs existants et notamment les conventions avec la chambre des métiers
- ☐ Appuyer les démarches des entreprises
- ☐ Aider les acteurs économiques à obtenir un financement total ou partiel de la part de la Région
- ☐ Mettre en réseaux et relayer les besoins et les actions des entreprises du territoire.

Action 13.2 : Communiquer auprès des acteurs économiques sur le rôle de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)

- ☐ Développer un accompagnement pour les petites entreprises du tertiaire.
- ☐ Sensibiliser sur les enjeux climatiques mais aussi sur le Retour sur

investissement potentiel pour les entreprises.

- Multiplier les cas pratiques chiffrés sur les économies réalisables par les entreprises.
- Communiquer sur l'enjeu d'image pour les grandes et moyennes entreprises

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 13.3 : Réduire le bilan carbone des Zones d'Activité

- ☐ Réaliser un diagnostic climatique des ZA et travailler avec les entreprises pour réduire les émissions de GES et en particulier avec les entrepôts.
- ☐ Utiliser un bâtiment témoin qui ferait office de showroom des aménagements conseillés
- ☐ Travailler avec la CCI et la Chambre des Métiers pour mettre en place des opérations Eco-Défis



Porteur : CCBN, Seine et Marne attractivité



Partenaires : SEME, CCI, CMA, ID77

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'entreprises sensibilisées	50 entreprises / an
Moyens humains	Moyens financiers
	
1 ETP	Via PTRE

Orientation n°14 : Développer l'économie circulaire

Court terme :

Action 14.1 : Développer la filière de récolte et de traitement des déchets

- ☐ Développer l'existant et le faire mieux connaître des acteurs économiques du territoire.
- ☐ Améliorer le tri des déchets
 - Sensibilisation et éducation.
 - Incitation et valorisation des déchets triés (favoriser le rachat concret des déchets plutôt que les réductions d'impôts, jugées moins efficaces).
 - Développer des systèmes inspirés des consignes du verre ou du plastique.
 - Récupération des déchets dans les cantines et restaurants collectifs, notamment par souci d'exemplarité.
 - Lutte contre l'ultra-consommation et les emballages excessifs (rééducation post Covid-19).

Action 14.2 : Développer les infrastructures de la réparation et du réemploi via notamment la création d'une ressourcerie sur le territoire

- ☐ Etudier la possibilité de mettre en place une Ressourcerie, adossée à un projet social. Une ressourcerie est une structure qui gère la récupération, la valorisation et la revente de biens sur un territoire suivant le modèle du réseau des ressourceries.



Porteur : Syndicat déchets SMETOM



Partenaires : S&M Attractivité

- Identifier les besoins et spécificités pour apporter de la complémentarité entre les structures
- Identifier les sites pertinents
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt en s'appuyant sur les accompagnements « tiers lieux »
- Développer une boutique en ligne
- ☐ Etudier la possibilité d'avoir des coins « ressourceries » dans les commerces existants avec vente de marchandise en réutilisation
- ☐ Promouvoir la récupération et la réparation
 - Soutenir les associations de recyclage, de réemploi et de réparation
 - Informer les citoyens et les entreprises sur les intérêts du recyclage de l'achat de seconde main
 - Réaliser des ateliers à destination du grand public et dans les écoles
 - Contribuer à la mise en place d'un repair café

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 14.3 : Encourager les mutualisations de moyens et les échanges interterritoriaux

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Volume de déchets résiduels	
Nombre d'espaces de récupération	5
Moyens humains	Moyens financiers
	
	Investissements du SMETOM

Orientation n°15 : Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique

★ Action 15.1 : Mettre en place une stratégie globale en lien avec la reconversion de Total, pour allouer des moyens financiers, des locaux et une aide logistique et administrative

Dans le cadre de sa stratégie de diminution de son empreinte carbone, Total prévoit de transformer sa raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole. A horizon 2024, grâce à un investissement de plus de 500 millions €, la plateforme pourrait s'articuler autour de quatre nouvelles activités industrielles :

- la production de biocarburants majoritairement destinés au secteur aérien,
- la production de bioplastiques,
- le recyclage de plastiques,
- l'exploitation de deux centrales solaires photovoltaïques.

Employeur majeur en Brie Nangissienne, cette reconversion ne sera pas sans conséquence sur l'emploi local et en particulier au niveau des entreprises partenaires intervenant sur la plateforme.

L'objectif de cette action est de s'assurer que la reconversion de la raffinerie s'inscrive dans une dynamique positive pour le territoire et contribue à l'émergence des métiers en lien avec la transition écologique.

 **Porteur :** Total, CCBN, Région Ile de France, Métropole du Grand Paris

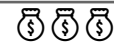
 **Partenaires :**

Cela peut passer notamment par le fait de :

- ☐ Développer des incubateurs et/ou pépinières d'entreprises pour offrir un soutien administratif et logistique aux nouvelles entreprises de la transition écologique

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 15.2 : Faire connaître le territoire et son potentiel

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'emplois en lien avec la transition écologique	En augmentation
Moyens humains	Moyens financiers
	
	CCBN : Définition stratégie + marketing territorial
	Investissements multi-partite

Orientation n°16 : Transformer les pratiques touristiques et développer l'éco-tourisme.

Court terme :

Action 16.1 : Développer les itinéraires adaptés aux randonneurs à pied, cyclistes et cavaliers.

- ☐ Réaliser un schéma des itinéraires existants.
- ☐ Identifier les itinéraires à développer
- ☐ Communiquer sur ces itinéraires dans le cadre d'une démarche éco-touristique.

croissante des touristes en la matière. Il s'appuie notamment sur une opération collective d'éco-labellisation des professionnels de l'hébergement et de la restauration.

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 16.2 : Développer une offre de restauration et hôtellerie pour bénéficier des retombées économiques du tourisme et saisir les opportunités issues de la reconversion de Total

- ☐ Aider la filière touristique à structurer une offre responsable afin notamment de réduire les émissions de GES et les gaspillages.
- ☐ Sensibiliser les acteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration aux différents labels « verts ». En partenariat avec « Seine et Marne Vivre en grand ».
- ☐ Le développement de l'hébergement et de la restauration durable sur le territoire accroît le tourisme plus responsable. Il permet de répondre à la demande



Porteur : CCBN



Partenaires : OT, S&M attractivité

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Linéaires d'itinérance

Moyens humains

Moyens financiers



En lien action 11.1

Axe n°5 : Vers un développement maîtrisé des énergies renouvelables avec des débouchés locaux



Contexte

La production d'énergie renouvelable du territoire est d'environ 12 GWh par an, essentiellement liée à la méthanisation. Au total les productions renouvelables représentent 3% de la consommation d'énergie du territoire hors industrie. Le territoire reste principalement dépendant des énergies fossiles (63% de la consommation d'énergie finale hors industrie).

Pour lutter contre le changement climatique, ainsi que pour réduire la dépendance à ces sources d'énergie souvent lointaines, il est nécessaire de développer encore plus la production d'énergie renouvelable sur le territoire, en s'appuyant sur ses forces et en particulier le développement du photovoltaïque, ainsi qu'en ayant une réflexion profonde et complète sur la gestion de l'énergie, et la sobriété énergétique, aspect central de la sortie des énergies fossiles.

2 orientations

Orientation n°17 : Assurer un développement cohérent et maîtrisé des différentes filières de production d'énergie

Orientation n°18 : Maîtriser les enjeux de stockage et de développement de réseaux

Impact

★★

★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact

Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)

Production énergétique sur le territoire

80 GWh/an



Porteurs et partenaires

Communes, SDESM, CCBN, SEME, TOTAL, commune de Grandpuits



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	
	Réduction de la consommation d'énergie	
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+++



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

S'assurer de développer des systèmes les moins consommateurs de ressources et les plus recyclables.

Avoir une réflexion complète sur le déploiement de fermes solaires en lien avec les paysages et les milieux naturels.

Bien mettre en avant la rénovation des systèmes de chauffage en parallèle du déploiement du bois énergie.

Orientation n°17 : Assurer un développement cohérent et maîtrisé des différentes filières de production d'énergie

★ Action 17.1 : Favoriser la création de petits réseaux de chaleur dans les zones à forte densité alimenté en géothermie ou bois énergie

- ☐ Les réseaux de chaleur présentent plusieurs avantages (sécurisés, simples d'usage, participent au développement des EnR...) et se doivent donc d'être développés sur le territoire.
- ☐ Évaluer le potentiel de production en géothermie sur nappes ou sur sondes verticales
- ☐ Evaluer le potentiel de récupération de chaleur fatale
- ☐ Identifier la ressource en bois locale disponible
- ☐ Identifier les zones d'intérêt à la mise en place de réseaux de chaleurs
- ☐ Intégrer des réseaux de chaleur dans l'aménagement des zones à urbaniser
- ☐ Favoriser et animer la filière pour l'émergence de réseaux de chaleurs pour les bâtiments existants.
- ☐ Etudier la faisabilité de coupler la récupération de chaleur fatale de la sucrerie de Nangis pour alimenter en partie un réseau de chaleur local

 **Porteur :** Communes, SDESM, CCBN

 **Partenaires :**

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de réseaux en développement	2
Moyens humains	Moyens financiers
	
	Etudes de faisabilité

Orientation n°17 : Assurer un développement cohérent et maîtrisé des différentes filières de production d'énergie

Court terme :

Action 17.2 : Promouvoir les petites installations destinées à l'autoconsommation, notamment pour le solaire et l'éolien

- ☐ Installer des équipements solaires (thermiques ou photovoltaïques) sur toutes les toitures de bâtiments publics qui s'y prêtent ainsi que des ombrières solaires, en particulier les toitures terrasses des gymnases. En tenant compte des contraintes techniques et l'environnement patrimonial...
- ☐ Le SDESM est doté du logiciel PVSyst et peut réaliser des études de pré-faisabilité technico-économiques, permettant de mieux caractériser le potentiel photovoltaïque d'un parking ou d'une friche appartenant à une collectivité.
- ☐ Le SDESM peut mobiliser son outil opérationnel, la SEM SDESM Energies, pour développer un projet de ce type. La SEM SDESM Energies peut proposer différents modes d'intervention (maître d'ouvrage, partenaire technique, partenaire financier).
- ☐ Pose d'ombrières de parking avec panneaux photovoltaïques (permettant l'autoconsommation).

pour les entreprises en favorisant l'implantation des acteurs de la filière bois sur le territoire

Action n°17.4 : Développer des centrales photovoltaïques sur le territoire

- ☐ Site TOTAL
- ☐ Site de Grandpuits
- ☐ ZAC de Nangisactipôle avec une volonté d'auto-consommation

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 17.5 : Etudier la possibilité de développer la méthanisation à partir des déchets organique du territoire

- ☐ Anticiper la collecte des biodéchets et développer les filières de collecte et de valorisation de ces déchets
- ☐ Améliorer le tri des déchets, qui doit être extrêmement rigoureux compte tenu des risques importants de détérioration de l'écosystème en cas de contamination / pollution.

Action n°17.3 : Développer les approvisionnements mutualisés en bois et granulés

 **Porteur :** CCBN, SDESM, SEME

 **Partenaires :** TOTAL, commune de Grandpuits

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
KW installés	30 000
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation : 0,1 ETP	Communication Via porteurs de projets

Orientation n°18 : Maîtriser les enjeux de stockage et de développement de réseaux

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 18.1 : Valoriser les potentiels de récupération de chaleur

- ☐ Orienter les porteurs de projets publics et privés vers le SDESM (Syndicat des Énergies de Seine et Marne).

Action 18.2 : Développer les infrastructures de stockage d'énergie

- ☐ Se rapprocher de Total qui travaille sur un projet de batteries / silos d'énergie à grande capacité sur le territoire.

 **Porteur :** SDESM

 **Partenaires :** TOTAL

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Moyens humains



Moyens financiers



Axe n°6 : Porté par des collectivités exemplaires et une mobilisation de tous les acteurs



Contexte

Afin d'entraîner l'ensemble des acteurs du territoire avec elle, il est essentiel que la Communauté de communes soit exemplaire sur les différents axes du PCAET. Elle peut ainsi agir sur le bâti public, l'aménagement du territoire, la mobilité des agents et élus, la production d'énergie renouvelables ou encore les finances. L'un des prérequis à tout cela est que les agents et élus de la collectivité soient sensibilisés et formés en profondeur aux enjeux du PCAET.

Pour contribuer à la réussite du PCAET, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens et acteurs locaux est essentielle. Cela passe par du partage d'expériences et de bonnes pratiques, par une communication volontaire, par l'organisation d'événements et d'animations, l'utilisation d'instances de concertation et d'échanges dédiées...



Porteurs et partenaires

CCBN, Communes, SDESM

2 orientations

Orientation n°19 : Agir de manière exemplaire au niveau des acteurs publics

Orientation n°20 : Animer et piloter le PCAET

Impact

★★

★★



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

+



Atténuation du changement climatique

+



Réduction de la consommation d'énergie

+



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables

+



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact

Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)

Consommation d'énergie de l'intercommunalité et des communes

En baisse

Emissions de gaz à effet de serre de l'intercommunalité et des communes

En baisse

Production d'énergie renouvelable des collectivités

En hausse

Empreinte carbone des habitants

En baisse



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Ne pas cloisonner la formation des élus et des agents de la collectivité aux enjeux énergie-climat mais l'entendre également aux autres thématiques environnementales (biodiversité, paysage, ressources du territoire etc.).

Lors de la mise en place de panneaux solaires sur les toits, un cadre paysager devra être défini (par exemple : installation sur des pans non visible depuis la voie publique, installation sur des toitures ne présentant pas d'éléments architecturaux de type verrière, lucarnes etc.). Sensibiliser les citoyens et les acteurs locaux aux autres thématiques environnementales (biodiversité, paysage, ressources du territoire...).

Orientation n°19 : Agir de manière exemplaire au niveau des acteurs publics

Court terme :

Action 19.1 : Impliquer, informer et former les élus et les agents de mairie sur les sujets climatiques pour qu'ils puissent relayer sur le terrain.

- ☐ Organiser une double formation, technique et juridique, des acheteurs des collectivités, aux achats responsables et à la formalisation des appels d'offres « vertueux ».
- ☐ Renforcer les critères environnementaux dans les appels d'offres territoriaux.

Action 19.2 : Rendre les flottes automobiles des collectivités moins émettrices, en optant systématiquement pour des véhicules moins polluants, lors du renouvellement du parc

- ☐ Au moment de renouveler les véhicules de la Communauté de Communes, opter pour des véhicules propres.
- ☐ Accompagner cette action du développement de bornes de recharge adaptées
- ☐ Lors de la mise en place de nouveau véhicule pour le transport à la demande, choisir une motorisation propre.
- ☐ Suivre l'évolution de la consommation de carburant des véhicules de la CC.
- ☐ Accompagner les communes souhaitant s'équiper d'un véhicule propre et procéder à un groupement de commandes pour renouveler leur parc de véhicules.



Porteur : CCBN, Communes



Partenaires : SDESM

- ☐ Etudier la possibilité de financer un vélo électrique si certains trajets s'y prêtent
- ☐ SDESM peut conseiller et accompagner les collectivités dans leur stratégie d'achats de véhicules électriques

Action 19.3 : Faire des bâtiments public des exemples climatiques, dans la construction, la rénovation et l'usage.

- ☐ Réaliser un guide à destination des communes
- ☐ Promouvoir les diagnostics des patrimoines communaux et en présenter une vision globale.
- ☐ Accompagner les projets de rénovation.

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 19.4 : Développer un pôle de ressource sur l'efficacité énergétique et le développement ENR à destination des acteurs publics

Action 19.5 : Mettre en cohérence tous les investissements publics avec les enjeux du PCAET

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de sensibilisations	3
Véhicules bas carbone	100% des renouvellements
Rénovations ou constructions exemplaires	100% travaux et constructions
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation : 0,1 ETP	Surcoût achat : VL - 5K€ Budget patrimoine

Orientation n°20 : Animer et piloter le PCAET

Court terme :

Action 20.1 : Construire un réseau de référents climat et impliquer les acteurs du territoire

- ☐ Doter la politique « Climat-Air-Energie » des Moyens humains nécessaires avec du personnel spécifique chargé de l'animation du PCAET et du suivi de sa mise en œuvre.
- ☐ Décliner finement les responsabilités et les référents, en identifiant clairement des référents par service/pôle, par exemple pour : l'éco mobilité, la gestion de l'énergie, la rénovation des bâtiments de la collectivité, les mesures de consommation et de suivi... Compléter les fiches de poste pour les agents concernés.
- ☐ Identifier des référents au sein de chaque commune.

Action 20.2 : Suivre, évaluer et mettre en œuvre le PCAET

- ☐ Organiser un suivi transversal de la mise en œuvre du Plan Climat, appuyé sur un Comité de pilotage, un Comité technique, et une instance participative. Formaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET.
- ☐ S'appuyer sur un tableau de bord des indicateurs de suivi et résultat du PCAET et communiquer régulièrement sur leur évolution.

- ☐ S'appuyer sur une méthodologie de suivi de la qualité de l'air du territoire, partagée avec les acteurs du territoire et transparente pour la population.

Pistes d'actions à moyen terme :

Action 20.3 : Créer un parcours d'engagement citoyen

- ☐ S'appuyer sur les initiatives locales citoyennes pour favoriser l'implication citoyenne dans la mise en œuvre du PCAET



Porteur : CCBN



Partenaires :

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de référents identifiés	2 par commune
Avancement du plan d'actions	100% avancement
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation : 0,3 ETP	

Bilan des moyens nécessaires court terme

	Plan d'actions court terme	Besoins humains internes * (ETP/an)	Budget de fonctionnement annuel	Budget d'investissement	Moyens humains pouvant être mobilisés
	Communication, sensibilisation, formation	1 ETP accompagnement entreprises 0,5 ETP mobilités	35 000 €	55 000 €	Services de communication
	Démarches internes aux collectivités	0,5 ETP animation de la démarche	-	À définir	+ CEP SDESM
	Mesures Opérationnelles		25 000 €	40 000 € / an + aménagements cyclables	Accompagnement PTRE Accompagnement CA Espaces coworkings
	Réalisation d'études	-	-	115 000 €	

Gouvernance et suivi du PCAET

Une instance de pilotage et suivi de la mise en œuvre

- Une instance de pilotage et suivi de la mise en œuvre

Comité opérationnel = Composition à définir

Chargé de :

- L'établissement d'un programme annuel à porter au Conseil Communautaire.
- La mise en œuvre de ce programme annuel
- Le suivi opérationnel du PCAET
- Un outil de suivi (indicateurs et objectifs) sera fourni par le bureau d'études à la collectivité

Participation des communes dans la démarche à préciser (proposition : désignation d'un binôme de référents PCAET dans chaque commune)

- Le bilan à mi-parcours et évaluation à la fin du PCAET dépendent de la mise en place d'un suivi continu durant les 6 ans de mise en œuvre du PCAET